

AVIS DE COUPURES D'EAU SUR LE PERIMETRE DE L ILO

En application de l'arrêté sécheresse N°2025-86/SG/SCOPP/BCPE du 17/01/2025, la SAPHIR informe ses irrigants et ses usagers que le périmètre irrigué du littoral ouest est soumis à un régime de restriction d'usage fondé sur un tour d'eau d'une durée de coupure équivalente à la durée d'ouverture avec un **arrosage nocturne** exclusivement de **18h00 à 8h00**.

Cette situation exceptionnelle de sécheresse nous amène à **modifier** le programme de coupure d'eau suivant le calendrier et les zones définies ci-dessous.

JOURS DE COUPURE

VOTRE NUMERO DE BRANCHEMENT EST SITUE EN HAUT ET A DROITE DE VOTRE FACTURE D'EAU

Votre Numéro
commence
par :

	30/01/2025	02/02/2025 03/02/2025	06/02/2025 07/02/2025	10/02/2025 11/02/2025	14/02/2025 15/02/2025
	Antenne 4 et antenne GF				
			Secteur		
→	I4	St Gilles Trois Bassin	L'Ermitage - La Saline les hauts - Le barrage		
→	GF	St Gilles	Grand fond		

Votre Numéro
commence
par :

	31/01/2025 01/02/2025	04/02/2025 05/02/2025	08/02/2025 09/02/2025	12/02/2025 13/02/2025	16/02/2025 17/02/2025
	Antenne 0 - 1 - 2 - 3 - 6 - 7 - 8				
			Secteur		
→	I0	Le Port la possession St Paul	Ravine à marquet Savana - Piton defaud - Cambaie		
→	I1	St Paul	Bois de neffles		
→	I2	St Paul	St Paul - Bellemène - Ruisseau		
→	I3	St Gilles les hauts	L'éperon - Bernica Tan rouge - Guillaume		
→	I6	St Leu - Trois Bassin	Colimasson		
→	I7	St Leu	Etang St Leu - La Fontaine		
→	I8	St Leu	du Plate jusqu'à Maduran		